## (11) **EP 1 690 468 A3**

(12)

## **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(88) Date de publication A3: 13.06.2007 Bulletin 2007/24

(51) Int Cl.: **A45F** 5/00 (2006.01)

(43) Date de publication A2: **16.08.2006 Bulletin 2006/33** 

(21) Numéro de dépôt: 06290233.3

(22) Date de dépôt: 10.02.2006

(84) Etats contractants désignés:

AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR

Etats d'extension désignés:

AL BA HR MK YU

(30) Priorité: 15.02.2005 FR 0501493

(71) Demandeurs:

 Aveline, Philippe 75007 Paris (FR) Gernigon, Michel
 94410 Saint Maurice (FR)

(72) Inventeurs:

- Aveline, Philippe 75007 Paris (FR)
- Gernigon, Michel
   94410 Saint Maurice (FR)

(54) Dispositif de fixation de sécurité pour jouet

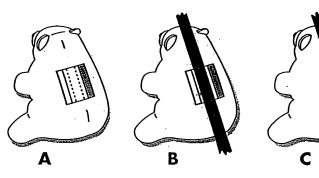
(57) Dispositif de fixation de sécurité pour jouet (peluche ou tissu).

L'invention permet d'accrocher un objet de type jouet, en peluche ou toute autre matière, quelque soit le modèle représenté, notamment à une ceinture de sécurité automobile, au harnais d'un siège enfant dans une automobile, à un lit à barreau, à l'anse d'un panier ou à tout autre objet de la vie courante, à l'aide de languettes et de bandes de fixation.

Le dispositif est conçu de la manière suivante : A la fabrication de l'objet, il est inséré, à l'endroit voulu en fonction du modèle (dos, ventre, coté...), une poche, vi-

sible ou invisible, qui permet de contenir et de plier une ou deux languettes pourvues de bandes de fixation. Ces languettes sont entièrement invisibles une fois rangées dans la poche permettant de les recevoir. Les bandes de fixation des languettes utilisent le système Velcro « Marque déposée » ou tout autre système d'attache. Pour utiliser le dispositif à une ou deux languettes, il suffit d'écarter les rebords de la poche maintenus par bandes de fixation, de sortir la ou les languettes, de la ou les passer autour du support sur lequel on souhaite fixer l'objet et de fixer le bout des languettes à l'aide des bandes de fixation.

FIGURE 1





## 

Numéro de la demande EP 06 29 0233

ВО	CUMENTS CONSIDER					
atégorie	Citation du document avec des parties pertir	indication, en cas de besoin, entes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)		
X	[US]) 29 septembre	SER ANN CARLISLE MCKA 1998 (1998-09-29) 37 - ligne 41; figures	9	INV. A45F5/00		
4	US 5 644 785 A (GAR 1 juillet 1997 (199 * abrégé; figure 7	7-07-01)	1-9			
4	WO 95/26791 A (YOUN 12 octobre 1995 (19 * abrégé; figure 2	95-10-12)	1-9	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)  A45 F A63 H A44 B B60 R		
Le pré	ésent rapport a été établi pour tou	tes les revendications				
Lieu de la recherche Mun i Ch		Date d'achèvement de la recherche 3 mai 2007	Wes	Westermayer, Wilhelm		
X : parti Y : parti autre	ATEGORIE DES DOCUMENTS CITE iculièrement pertinent à lui seul culièrement pertinent en combinaison e document de la même catégorie re-plan technologique	E : document de date de dépôt avec un D : cité dans la de L : cité pour d'aut	T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons			
	lgation non-écrite ument intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant			

## ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 06 29 0233

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Les dits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-05-2007

	Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre famille de	(s) de la brevet(s)	Date de publication
	US 5813584	Α	29-09-1998	AUCUN	•	
	US 5644785	Α	01-07-1997	AUCUN		
	WO 9526791	Α	12-10-1995	AU 658	2894 A	23-10-1995
M P0460						
EPO FORM P0460						
<sup>11</sup>						

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82